

Commission administrative du CCAS

Procès - verbal du 13 février 2020 ------ ⊗∽ ------

L'an deux mille vingt, le treize février à neuf heures et trente minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du CCAS.

Étaient présents :

Anne-Marie GALLAS, Michèle CHERAMY, Maryline RENARD, Hélène CAYUELA et Michel CRETON Conseillers Municipaux,

Bernadette MAURY, Lucette PETIOT, Jacques GALLAS et André DOUVILLE Membres nommés.

Absent ayant donné procuration :

Pierre LEGRAND donnant pouvoir à Anne-Marie GALLAS,

Absentes excusées :

Caroline RÉMONT, conseillère municipale, Marie-Pierre COOPEN, Directrice du multi-accueil,

Assistaient à la réunion :

Céline HATON PORÉE, secrétaire du multi accueil. Jennifer LEGRAND, secrétaire au CCAS.

I/ Election du secrétaire de séance :

Mme Bernadette MAURY est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès – verbal du 17 décembre 2019 :

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres de la commission administrative, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, à l'unanimité, décident d'approuver le procèsverbal du 17 décembre 2019.

III/ Choix du traiteur et approbation du devis pour le repas des ainés :

Monsieur le Président laisse la parole à Anne-Marie-Gallas, laquelle présente et propose aux membres de la Commission Administrative, d'approuver l'un des quatre devis transmis au CCAS pour le Repas des Aînés organisé le 28 mars 2020,

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative, à l'unanimité :

- **DECIDENT D'APPROUVER** le devis du Traiteur Pierre LALAOUNIS, pour un montant total de 34.00€ TTC par personne (Apéritif et vins compris) ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-CCAS de PIERRES-Séance du 13/02/2020

Le menu est choisi lors de la réunion. Il est demandé de se renseigner sur les prestations exactes de Tentations Gourmets Traiteur.

Mme Gallas ajoute que sur les invitations transmises aux ainés, il sera inscrit que le placement est libre et qu'il n'y aura pas de réservation.

IV/ Approbation du devis pour l'animation du repas des ainés :

Monsieur le Président laisse la parole à Anne-Marie GALLAS, laquelle propose aux membres de la commission administrative de retenir le devis d'Evelyne Jillet, concernant l'animation du repas des Aînés organisé le 28 mars prochain, pour un montant de 550.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative, à l'unanimité décident :

- D'APPROUVER le devis d'Evelyne Jillet, pour un montant de 550,00 € TTC auxquels s'ajouteront les frais à régler auprès de la SACEM.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

V/ Indemnité 2019 du trésorier payeur :

Monsieur le Président demande aux membres de commission administrative de fixer le montant de l'indemnité de conseil qui sera alloué à Monsieur le receveur municipal.

Monsieur le Président propose de fixer le taux de cette indemnité à 70% du montant de référence, soit, à titre indicatif 273.25 € brut au titre de la gestion 2019.

Après en avoir délibéré, la commission administrative, à la majorité, (11 voix pour et 1 voix contre) :

- Approuve le versement d'une indemnité de conseil à 70% du montant de référence pour l'année 2019, soit 273.25 € brut.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VI/ Délégation au Centre de Gestion pour la consultation du contrat groupe d'assurance statutaire :

Monsieur le Président explique que le contrat d'assurance statutaire du CCAS prend fin au 31 décembre 2020.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour le CCAS de Pierres de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, à l'unanimité :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.
- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

-CCAS de PIERRES-Séance du 13/02/2020

■ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.:

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

La participation à la consultation n'impose pas à la collectivité d'adhérer au contrat.

VII/ Informations et questions diverses :

Bernadette MAURY

Mr le Président informe que la commission Petite enfance pour les enfants de Pierres et Maintenon a décidé d'adresser un courrier à la Communauté de communes de Portes Euréliennes d'Ile de France afin de leur proposer la réservation de 15 berceaux au lieu de 10 actuellement car il y a moins de pré-inscription d'enfants de Pierres si la Communauté de communes décline cette offre, des propositions seront faites pour des familles de Maintenon.

Mr le Président remercie tous les membres du CCAS pour avoir participé activement aux commissions administratives notamment Anne-Marie Gallas membre active depuis 1983 et qui arrête son mandat électoral.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 10h30

Monsieur le Président	Anne-Marie GALLAS	Michèle CHERAMY
Maryline RENARD	<u>Hélène CAYUELA</u>	<u>Caroline RÉMONT</u>
<u>Michel CRETON</u>	<u>Lucette PETIOT</u>	<u>Pierre LEGRAND</u>

Jacques GALLAS

André DOUVILLE